

Sur motion de M. Mackenzie, il est résolu,—Que le comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, 1945, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 401, approuvé le 3 février 1947: abrogeant l'arrêté en conseil C.P. 2901, du 10 juillet 1946, au sujet du contrôle exercé sur l'*Algoma Steel Corporation, Limited*, la *Steel Company of Canada, Limited*, et la *Dominion Steel and Coal Corporation Limited*.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—

A) Etat des allocations accordées à des fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1946, S.R.C., chapitre 24, article 14.

B) Etat des allocations accordées aux personnes à charge de fonctionnaires en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1946, S.R.C., chapitre 24, article 14.

C) Etat montrant le montant des avantages accordés en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924, durant l'année financière terminée le 31 mars 1946, S.R.C., chapitre 24, article 14.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 9, Loi modifiant la Loi des engrais chimiques;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa troisième lecture et passe.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon: Que le Bill No 4, Loi modifiant la Loi des grains du Canada, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et il est référé au comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation.

Le Bill No 5, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.